

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
de la délibération:

**Subventions aux  
associations pour  
2023**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

Présents à la séance :

**26**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**28 mars 2023**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **7 avril 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS (3 avril 2023)

Le Conseil Municipal s'est réuni le trois avril deux mille vingt-trois à 19h00, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, BEAUDET Adrien, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusées MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à Laurent VOISIN, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Claudine GAGNEAU

**EXPOSE**

Le conseil municipal doit se prononcer sur les propositions des subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

	Subventions 2023
<b>Subventions Animation Loisirs Culture</b>	
ACTEM	4 300 €
AMICALE PHILATELIQUE	140 €
ASTROSAONE	750 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 200 €
CARPE DIEM MOTO CLUB	300 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000 €
COUNTRY OLD DANCE	300 €
DAO YIN	100 €
LA CHORALE MELOD AMIS	300 €
LA SOURCE DE LEVIGNY	140 €
LES AMIS DE CHAMPGRENON	500 €
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION ET ENTRETIEN DU CIMETIERE	250 €

SOCIETE DE CHASSE	200 €
<b>Total subventions Animation Loisirs Culture</b>	<b>11 280 €</b>
<b>Subventions coopératives scolaires</b>	
Ecole primaire de la Coupée	5 136 €
Ecole primaire de Champgrenon	6 132 €
Ecole maternelle de la Verchère	1 440 €
<b>Total subventions coopératives scolaires</b>	<b>12 708 €</b>
<b>Subventions aux associations d'accompagnement social</b>	
COMITE DES TETES BLANCHES	2 850 €
FOYER DE L'AMITIE	1 000 €
LES PAPILLONS BLANCS	100 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	200 €
SECOURS POPULAIRE DE MACON	200 €
VALENTIN HAÛY	200 €
<b>Total subventions aux associations d'accompagnement social</b>	<b>4 550 €</b>
<b>Subventions aux associations sécurité</b>	
AMICALE POMPIERS CHARNAY	200 €
FNACA - ANCIENS COMBATTANTS	180 €
PREVENTION ROUTIERE	250 €
PROTECTION CIVILE	100 €
<b>Total subventions aux associations sécurité</b>	<b>730 €</b>
<b>Subventions aux associations sportives</b>	
A.M.S.	5 000 €
AERO CLUB DU MACONNAIS	1 700 €
CBBS	60 000 €
ENTENTE PONGISTE LA ROCHE-CHARNAY (EPLR)	1 000 €
PETANQUE CHARNAYSIENNE	1 700 €
READY TO GRIMPE	3 100 €
U.F.M.	4 000 €
<b>Total subventions aux associations sportives</b>	<b>76 500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 768 €</b>

**DELIBERATION**

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** les dossiers de subventions déposées par chacune des associations,  
**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2023,  
 Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP. BASSET, JP. PETIT et Mme le Maire,

Un amendement sur le montant initial de la subvention pour l'association des Amis du Domaine de Champgrenon est proposé par Monsieur BASSET. La subvention initialement fixée à 300€ sera de 500€ en raison de l'investissement important de cette association pour la sauvegarde du patrimoine de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement des subventions aux associations susvisées avec l'amendement proposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christine ROBIN

Acte rendu exécutoire  
 après réception en Préfecture  
 le 13/04/2023  
 et publication ou notification  
 du 13/04/2023

Le Maire,

Pour le Maire,  
 l'adjoint délégué

Claudine GAGNEAU

